



Régie de  
récupération  
de l'Estrie

## AVIS PUBLIC

### **Règlement d'emprunt décrétant une dépense et un emprunt pour l'agrandissement de la zone de réception du centre de tri, pour l'achat et l'installation d'un tri optique pour le tri des rejets et l'achat d'équipements roulants**

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné par Taraneh Sepahsalari, directrice générale, secrétaire de cette Régie :

QUE le conseil d'administration de la Régie, lors d'une séance tenue le 28 septembre 2021, a adopté son règlement numéro 17, intitulé « Règlement numéro 17 décrétant une dépense et un emprunt pour l'agrandissement de la zone de réception du centre de tri, pour l'achat et l'installation d'un tri optique pour le tri des rejets et l'achat d'équipements roulants » pour un montant de 3 386 419,97 \$, dont 3 000 000 \$ en règlement d'emprunt et 386 419,97 \$ en dépense.

QUE le montant de l'emprunt projeté servira à financer l'ensemble de ces travaux et achats.

QUE les contribuables de la ville de Sherbrooke et des MRC de Memphrémagog, de Coaticook, de Val-Saint-François, du Haut-Saint-François et des Sources peuvent s'opposer à l'approbation de ce règlement par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'occupation du territoire en transmettant à ce dernier, au 10, rue Pierre-Olivier-Chauveau, Québec (Québec) G1R 4J3, leur opposition au cours de la période de trente (30) jours qui suit la publication du présent avis.

DONNÉ À Sherbrooke, ce 28 septembre 2021.

Taraneh Sepahsalari  
Directrice générale  
Secrétaire de la Régie de récupération de l'Estrie